



Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13  
[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)





## INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets APOJ lancé en 2014 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site [www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THÉMATIQUE :</b> APPUI A LA CREATION ET AU REGROUPEMENT D'ORGANISATIONS DE JEUNES DIRIGÉES PAR LES JEUNES (MOINS DE 30 ANS) & RECONNAISSANCE DANS LE DEBAT PUBLIC DES ORGANISATIONS ET DES RESEAUX DE JEUNES Numéro du projet : APOJ_39
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>
<b>Titre :</b> Accompagnement à la mise en réseau, la formation et la structuration des acteurs du secteur amateur des musiques techno
<b>Objectifs initiaux :</b> Favoriser l'émergence d'un réseau national structuré regroupant les acteurs des free party, avec pour objectif de développer la compétence et la coopération entre les jeunes et de les accompagner dans la création de fédérations régionales et nationale pouvant prendre part aux échanges les concernant dans les différentes instances concernées. A/ Mise en réseau des acteurs par l'organisation de rencontres locales et nationales, mise en relation avec les représentants des DRDJS B/ Accompagnement à la rédaction d'actes et de déclarations de création d'une fédération nationale, charte des valeurs puis présentation de la charte et des réseaux aux interlocuteurs institutionnels : Ministères, AMF, ARF... C/ Formation des acteurs du secteur via l'accompagnement à la mise en place de projets légaux
<b>Public(s) cible(s) :</b>  Jeunes organisateurs de free party de moins de 30 ans, amateurs et bénévoles. Sélection selon la motivation et la volonté de s'inscrire dans une démarche legaliste.  Les organisateurs de rave party sont jeunes en majorité, 53% d'entre eux ont entre 18 et 25 ans, 34% entre 25 et 35, cependant, c'est une activité de « majeurs ». Seuls 2% d'entre eux déclarent avoir moins de 18 ans. 18% d'entre eux organisent des fêtes depuis plus de 10 ans. 20,9% sont étudiants et le reste travaille (18,5% d'ouvriers, 12,2% d'employés...). 12.7% sont sans emploi  1739 organisateurs touchés

**Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :**

Organisation de rencontres locales entre les acteurs, puis entre les acteurs et les représentants du ministère de la Jeunesse et des Sports, des préfetures, des mairies... Ces réunions ont eu pour but de favoriser l'émergence d'une représentation au niveau local mais aussi de développer un réseau entre les acteurs.

Accompagnement d'acteurs débutants dans la mise en place de leurs projets festifs, free party ou teknivals, à la fois par des pairs et des formateurs. Permet l'amélioration des compétences et la mise en réseau, ainsi que l'identification de la structure.

Rédaction d'une charte nationale des valeurs de la free party. Exercice permettant la prise de conscience de la possibilité d'une structuration nationale.

Accompagnement à la création d'une fédération nationale.

**Territoire(s) d'expérimentation :**

*National*

**Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :**

C'est le seul dispositif spécifique aux organisateurs de rassemblements festifs existant en France, il comble donc un déficit envers cette pratique de la jeunesse qui compte plus de 800 collectifs et associations en France, pour un nombre de participants réguliers estimé à plus de 200 000.

**Partenaires techniques opérationnels :**

(1) Partenaires initialement visés dans la convention : Ministère de Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Intérieur.

(2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : Groupe de travail interministériel sur les rassemblements festifs (Jeunesse/Intérieur/Culture/Santé/Justice)

**Partenaires financiers (avec montants):**

*Aucun, suite au désistement des engagements pris par le ministère de l'Intérieur.*

**Durée de l'expérimentation :**

(1) Durée initiale : *30 mois*

(2) Durée effective : *32 mois*

**LE PORTEUR DU PROJET**

**Nom de la structure :** Freeform

**Type de structure :** *association loi 1901*

**L'ÉVALUATEUR DU PROJET/ DU PROGRAMME**

**Nom de la structure :**

**Type de structure :** *préciser si c'est une structure publique ou privée.*



# NOTE DE RESTITUTION

---

## Introduction

Le projet de l'association Freeform avait pour but principal l'accompagnement à la mise en réseau, la formation et la structuration des acteurs du secteur amateur des musiques techno. Il a cherché à favoriser l'émergence d'un réseau national structuré regroupant les acteurs des free party, avec pour objectif de développer la compétence et la coopération entre les jeunes et de les accompagner dans la création de fédérations locales et nationales pouvant prendre part aux échanges les concernant dans les différentes instances concernées.

## I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

### A. Objectifs de l'expérimentation

Le secteur free party est un secteur sur lequel aucun travail d'accompagnement n'a été fait à l'échelle nationale depuis 20 ans. Il est l'objet de vives tensions et les jeunes organisateurs de soirées sont souvent livrés à eux-mêmes dans leur apprentissage d'une pratique qui vise pourtant à accueillir de nombreux participants. Il n'existe pas non plus de représentation nationale qui pourrait les aider à structurer leur discours, réfléchir sur leur pratique et l'améliorer. L'objectif de l'expérimentation de Freeform est de créer ces réseaux, organiser une structuration et d'améliorer le niveau de compétence des acteurs. Ce dispositif s'inscrit dans la logique interministérielle de rencontres et d'échanges avec les jeunes des collectifs techno initiée conjointement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Intérieur avec le CIJ.

#### Objectif 1 :

Mise en réseau des acteurs par l'organisation de rencontres locales et nationales, mise en relation avec les représentants des DRDJS

#### Objectif 2 :

Accompagnement à la rédaction d'actes et de déclarations de création d'une fédération nationale, charte des valeurs puis présentation de la charte et des réseaux aux interlocuteurs institutionnels : Ministères, AMF, ARF...

### B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

#### 1. *Public visé*

Jeunes organisateurs de free party de moins de 30 ans, amateurs et bénévoles. Sélection selon la motivation et la volonté de s'inscrire dans une démarche légaliste

Il existe plus de 800 collectifs organisant des manifestations regroupant entre 50 et 50 000 participants, tout au long de l'année et partout sur le territoire français. Cette pratique touche des dizaines de milliers de jeunes

français. Nous espérons toucher directement, à différents niveaux, une centaine de collectifs (chacun regroupant entre 10 et 20 membres) et avoir ainsi un impact sur l'ensemble du territoire national.

## 2. Bénéficiaires directs

### 2.1. Statistiques descriptives

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>		
<b>1. Jeunes</b>		
<b>Âge</b>		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		17
18-25 ans		1107
Autres : 25-35 ans		385
Autres : <i>Adulte/services</i>		230
<b>Situation</b>		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
<b>Niveau de formation</b>		
Infra V		
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
<b>Sexe</b>		
Filles		

Garçons	
<b>2. Adultes</b>	
<b>Qualité</b>	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : Médiateurs rassemblements festifs	30
Autres : Agents des services de l'état	50

	Réalisation
<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>	
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>	
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>	
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>	
Nationale (plus de 3 régions) ?	Nationale
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>	
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Non

Remarques

*Nous totalisons depuis le début de cette action environ 1700 jeunes différents, actifs dans l'organisation de rassemblements festifs et touchés par notre action. Ils le sont directement sur le terrain, lors de réunions ou d'actions, soit lors d'entretiens téléphoniques. Il existe une redondance des jeunes touchés lors des actions réalisées en 2014, 2015 et 2016 car notre action s'inscrit dans le temps avec les jeunes accompagnés avec qui nous travaillons d'une année sur l'autre. Le dispositif comporte un grand nombre de sortants, ce sont majoritairement les personnes que nous avons formé ou qui ont bénéficié des conseils de l'association et qui ne sont pas revenus vers nous car ils n'en éprouvaient pas le besoin. Un faible pourcentage est constitué du public ne se reconnaissant pas dans les valeurs défendues par l'association et avec qui nous avons perdu contact. Par ailleurs, nous ne disposons pas de chiffres spécifiques concernant la situation, le niveau de formation ou les activités du public spécifiquement touché car une des conditions de notre travail avec ces jeunes est le respect de leur anonymat "a priori". Nous ne connaissons souvent notre public que par un surnom, un diminutif, un pseudo ou un nom "d'artiste". C'est une condition sine qua none de notre travail auprès de ce public spécifique. Cependant une enquête réalisée auprès de 800 organisateurs réalisée en cours d'expérimentation nous a permis de mieux connaître ces publics et nous avons établi des ratios pour répondre aux questions concernant l'âge des participants par exemple. Cette enquête est mentionnée au point 2.2 de ce rapport.*

## 2.2. Analyse qualitative

**Dans une enquête relevant de la méthodologie de l'observation participative partagée (OPP) réalisée auprès de 800 organisateurs de rassemblements festifs, l'association Freeform a obtenu de réponses intéressantes au questionnaire en ligne qui leur était soumis**

### **Un public à l'image plus sage que supposée**

Les organisateurs de rave party sont jeunes en majorité, 53% d'entre eux ont entre 18 et 25 ans, 34% entre 25 et 35, cependant, c'est une activité de « majeurs ». Seuls 2% d'entre eux déclarent avoir moins de 18 ans.

C'est aussi une pratique « passagère, rompant ainsi avec l'image du « traveler » vivant dans son camion, durablement en marge de la société. En effet, seuls 18% d'entre eux organisent des fêtes depuis plus de 10 ans. De même, les réponses sur les activités de ces jeunes sont surprenantes et cassent l'image de dilettante qu'on accole souvent au raver. Si le taux de chômage et de personnes ne cherchant pas d'emploi est légèrement supérieur à la moyenne nationale (12.7%), 20,9% sont étudiants et le reste travaille (18,5% d'ouvriers, 12,2% d'employés...). On notera la surreprésentation des chauffeurs routiers (2.4%) et des intermittents sur spectacle (2.4%) preuve que d'une passion, on fait souvent un métier.

### **Bien conscient de l'image des free parties qu'ils voudraient améliorer, notamment auprès des maires.**

En effet 93% d'entre eux sont conscients que la free party a une mauvaise image dans l'opinion publique, autant dans les médias (90%) qu'auprès des maires (93%) ou du grand public (82%). Si 65% d'entre eux savent qu'une mairie peut accompagner ou mettre du matériel à disposition d'une association organisant une manifestation, 93% pensent que s'ils en font la demande, elle sera refusée. Ils sont 88% à penser que les mairies ne souhaitent pas faire une place à la culture free party dans leurs communes.

Pourtant, ils s'inscrivent dans une logique positive pensent à 79% qu'on peut changer l'image de la free party, notamment en communiquant sur leur pratique (60%) ou en modifiant leur façon d'organiser leurs fêtes (24%).



Enfin, et c'est essentiel, ils sont 57% à être prêts à se monter en association et 83% prêts à informer les maires de la tenue de leur soirées, si la conséquence était un échange constructif et non pas une interdiction immédiate.

### **Le constat d'une loi inadaptée et inefficace.**

On voit clairement que la loi ne fait plus son office auprès des jeunes. En effet, 57% de ces organisateurs pensent qu'il est impossible d'organiser une fête en respectant la loi. Si 45% d'entre eux ont été concernés par un arrêté d'interdiction, la production de cet acte par les autorités préfectorales ou communales n'a dissuadé que 20% d'entre eux d'organiser leur soirée. 98% d'entre eux pensent connaître bien ou assez bien le cadre légal de leur pratique et pourtant seuls 35% sont empêchés par le texte d'organiser des soirées de plus 500 personnes. Pourtant 59% d'entre eux n'auraient pas d'opposition de principe à produire une déclaration en préfecture et que 27% trouveraient même cela mieux qu'agir illégalement, mais ils sont majoritairement persuadés qu'une telle démarche n'aboutira pas (66%).

### **Un rapport aux forces de l'ordre complexe mais globalement apaisé.**

Si les gendarmes sont les interlocuteurs privilégiés (92%) des jeunes organisateurs, ils sont rares à considérer que les choses se passent mal « a priori » (9%). Pourtant 66% d'entre eux ont vécu des frictions avec les forces de l'ordre. Si 48% reconnaissent une part de responsabilité dans ces heurts, 52% considèrent que c'est le simple fait que ce soit une free party qui a créé ces tensions.

Ils sont d'ailleurs 65% à considérer qu'ils ont été victimes de pratiques discriminatoires de la part des forces de l'ordre ou des élus.

Il est à noter que les jeunes restent très critiques par rapport à l'application de la loi par les représentants des institutions. 63% d'entre eux considère qu'ils ont déjà été victimes de violations manifestes de leurs droits et 80% qu'on leur a affirmé des choses fausses légalement pour les dissuader d'organiser une soirée.

### **Une vraie attente auprès des pouvoirs publics.**

Si 100% d'entre eux considère que le gouvernement ne prend pas en compte leur pratique de manière adaptée, 63% souhaiteraient que celui-ci fasse plus sur le point de vue culturel ou jeunesse/vie associative (80%). Ils seraient même 41% à être prêts à se constituer en association et à se tourner vers le Ministère de la Culture ou de la Jeunesse pour obtenir un soutien en cas de besoin.

## *2. Bénéficiaires indirects*

Médiateurs rassemblements festifs.

Lors de rdv individuels ou en groupe (réunion nationale des médiateurs rassemblements festifs, DJEPVA, 29/03/2017) nous avons eu l'occasion de rencontrer ces médiateurs nommés par les préfetures et ayant pour vocation de faire l'interface entre les jeunes et les préfetures. Notre mission consiste à les former sur les modalités de préparation de ces rassemblements et leurs spécificités puis les mettre en contact avec les jeunes.

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

#### Travail au sein du Groupe de Travail Interministériel (Jeunesse/Intérieur/Justice/Culture/Santé) avec des représentants des acteurs du secteur

A / Participation au travail sur la rédaction d'une fiche d'impact en vue d'en évolution réglementaire du cadre des rassemblement festifs, avec pour objectif de faire passer le seuil du nombre de participants nécessitant déclaration de 500 à 1500 et clarifier certains points de la loi, notamment la notion du nombre de participants « prévisibles » pour remplacer par le nombre de participants constatés.

B / Elaboration de stratégies pour trouver des solutions à long terme concernant l'organisation des grands rassemblements (+ de 15 000 personnes) du type Teknival, 1er mai et 15 aout.

C / Centralisation d'information sur la répression et les actions légales entreprises contre ou par les sound systems dans le cadre de l'organisation de soirées. Production d'un document mettant en avant la plupart des dernières décisions de justice au niveau national.

D/ Participation à la rédaction du Guide de la médiation sur les rassemblements festifs. Paru en juillet 2016, ce guide co-écrit par les différents ministères impliqués dans le groupe de travail interministériel est un document de 32 pages qui permet aux services de l'état de mieux appréhender la gestion des rassemblements festifs. Il a été diffusé à l'ensemble des préfetures en France.

#### Concertations interministérielles

Réunion le 28/04/2016, à Maignon, en présence de représentants du cabinet du Premier Ministre, du Délégué Interministériel à la Jeunesse, et des Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de l'Intérieur.

Une réunion de travail et préparation d'une reprise de contact jeunes/pouvoirs publics, en présence du Délégué Interministériel à la Jeunesse, des personnes en charge du dossier au Ministère de la Jeunesse et de l'Intérieur, du Sénateur Henri Cabanel et de l'association Techno+.

La réunion à laquelle les représentants des collectifs régionaux étaient invités au eu lieu le 12 juillet 2016 à la DJEPVA.

Une dernière réunion de concertation a eu lieu à Maignon en octobre 2016, avec le conseiller sécurité et le conseiller jeunesse du Premier Ministre.

#### Travail avec les organisateurs de soirées regroupés en collectifs en région

Présence aux réunions de mise en place ou d'information des collectifs régionaux.

Mission de conseil et appui logistique sur demande des membres de ces collectifs. Travail de mise en réseau des différents collectifs.

Participation aux manifestives organisées à Bordeaux, Toulouse et Montpellier

Mise à disposition de documents, rédaction de compte-rendu ou de communiqués de presse.

Régions concernées : Bretagne/Pays de Loire (Collectif des sound system de l'Ouest) Aquitaine/Poitou-Charentes (Collectif Réagis-sons) Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées (Collectif de la fête libre), Rencontres en Rhône-Alpes et Jura.

#### Organisation des deux première éditions « Rencontres nationales de la fête libre » en 2015 et 2016

2 jours de débats et d'échanges entre les collectifs à l'initiative de l'association. 65 collectifs, 120 personnes venues de toute la France pour travailler sur 3 problématiques : l'identité et les évolutions de la fête libre, sa structuration et les actions collectives nationales à mettre en place pour participer à la reconnaissance de ce mouvement et à son acceptation par la collectivité.

### Mission d'appui et de soutien aux organisateurs

Nombreuses missions de conseil et rendez-vous téléphoniques avec des organisateurs partout en France sur des questions techniques ou juridiques concernant l'organisation de leurs soirées.

### Travail avec les médiateurs départementaux.

Dès 2014, le ministère de la Jeunesse envisage de solliciter les préfetures pour nommer des médiateurs rassemblements festifs départementaux, principalement issus des DDCS et ayant pour vocation de faire l'interface entre les organisateurs et les services de l'état. L'association Freeform est pressentie pour accompagner ce déploiement et intervenir comme référent auprès de ces médiateurs.

En mars 2015, les ministères de la Jeunesse et de l'Intérieur produisent une instruction ministérielle enjoignant les préfetures à nommer des médiateurs rassemblements festifs départementaux, principalement issus des DDCS. La liste (incomplète) de ces médiateurs ne sera produite qu'en juillet 2016, les services préfectoraux ayant mis très longtemps à répondre aux sollicitations des ministères.

Conçu comme l'une des missions principales de l'expérimentation, le travail avec les médiateurs départementaux devait se dérouler en 2 phases : une phase de formation puis une phase opérationnelle, avec notamment l'organisation de rencontres entre les médiateurs et les jeunes organisateurs du département. Ce travail devait s'appuyer sur le guide de médiation rassemblements qui n'a été publié qu'en aout 2016.

Les nominations et le guide n'ayant eu lieu que très tard dans le déroulement du projet, nous n'avons pu lancer que quelques concertations en local (Aude, Hérault, Gard, Haute Saône...) sur le dernier trimestre de l'expérimentation. La première réunion des médiateurs au niveau national est prévue le 29 mars 2017 à la DJEPVA.

### Mission d'accompagnement teknivals et rassemblements festifs locaux

#### Mission de préparation du Teknival du 1<sup>er</sup> mai 2015

Le « teknival » est une sorte de festival de la free party se déroulant chaque année depuis 23 ans autour du week-end du 1<sup>er</sup> mai. Il regroupe plus de 150 collectifs qui viennent s'installer sur un terrain pour une manifestation durant plusieurs jours. C'est l'occasion idéale pour toucher un maximum de jeunes et propager des bonnes pratiques organisationnelles qui pourront ensuite être déclinées tout au long de l'année.

Pour l'édition 2015 qui était la 24<sup>ième</sup> édition de ce « teknival », nous avons travaillé à la formulation de préconisations auprès du ministère de l'intérieur et au développement d'une stratégie afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation du 1er Mai 2015 (50 000 participants attendus). Nous avons mis en place de groupes de travail pour la préparation du projet.

Le ministère de l'Intérieur ayant refusé nos préconisations et n'ayant communiqué le lieu pour la manifestation que 3 jours avant son début, la plus grande partie du travail prévu n'a pu avoir lieu.

Nous avons dû nous borner à une mission d'encadrement sur site sans grande pertinence. La situation a provoqué un sentiment d'injustice et de colère et les organisateurs ont rejeté massivement toute idée de travailler de nouveau de manière légale sur ce projet. Les éditions suivantes auront donc lieu de manière illégale.

#### Médiation et accompagnement teknival 2016

L'année 2016 ayant été l'année du retour à une version illégale du rassemblement festif à caractère national « teknival » du à l'échec de la concertation entre les jeunes et le ministère de l'Intérieur en 2015, l'association a été extrêmement sollicitée, en amont autant que sur le terrain, pour assurer une mission de médiation entre les jeunes participants à la manifestation, les services de l'état et les élus locaux. Malgré des conditions très éprouvantes, le bilan positif et sans incidents notables est une victoire pour l'association. Nous avons pu toucher beaucoup de jeunes lors de cette manifestation (150).

Manifestation « Artists in action », Novembre 2015.

Mise en place d'une manifestation de soutien aux réfugiés, Base de Loisirs de Cergy-Pontoise, Val d'Oise. Ce projet à vocation caritative avait pour objectif de fédérer des jeunes autour d'un projet collectif de mettre en place l'expérimentation prévu, en travaillant sur l'organisation d'une manifestation « légale » qui ne risquait pas de créer de conflits avec les forces de l'ordre (et donc pas de risques d'annulation). Manifestation annulée à la dernière minute car la date était le 14 novembre, lendemain des attentats...

Accompagnement à l'organisation du festival – Multi-son Sud Konnexion

Basé sur les projets « formation-action » menée par l'action Technotonomy dans l'ouest de la France, Freeform a accompagné 23 associations regroupées au sein d'un collectif (Sud Konnexion) dans l'organisation du festival techno déclaré en région Languedoc-Roussillon. Une dizaine de réunion de travail ont permis aux jeunes regroupés en « groupes de travail » thématiques (communication, technique, sécurité, secours....) de préparer leur projet sur une période de 6 mois. Malheureusement, suite à l'opposition des élus locaux et principalement de la mairie de Béziers (située à quelques kilomètres) le projet a échoué dans sa version légale à cause de l'opposition des élus locaux. Le bilan reste malgré tout positif car les jeunes ont pu se former aux techniques d'organisation, au dialogue avec les pouvoirs publics ont renforcé les liens inter-associatifs entre leurs différents collectifs.

L'association est par ailleurs en concertation avec les préfetures de l'Hérault et de l'Aude pour la mise en place de rassemblements festifs avec les organisateurs locaux mais ces projets n'ont toujours pas abouti.

Mise en place d'une concertation locale avec le sénateur Henri Cabanel, sénateur de l'Hérault. Organisation de rencontres avec les élus locaux, les services préfectoraux etc, dans le but de préparer des rencontres et des échanges avec les jeunes de collectifs du département. Médiation menée sous l'égide du sénateur Henri Cabanel.

Mission de concertations préfectorales locales

Mise en place de concertation avec les préfetures de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne. Organisation de réunions avec les services de la préfecture et la gendarmerie avec ou sans présence des acteurs du secteur.

Mise en place d'une journée nationale de communication sur les rassemblements festifs, 31/01

Organisée dans 41 villes simultanément en France, cette action avait pour objectif de permettre aux jeunes de se positionner dans l'espace public en organisant des tables d'information et des stands de présentation de leur culture devant des lieux symbolique de la république (mairies, préfetures...). Ces journées ont été l'occasion pour eux de réfléchir à leur pratique et à comment la présenter au grand public dans la rue, en suivant des directives et des cadres de présentation que nous leur avions communiqué. Elles leur ont aussi permis de prendre contact avec les préfetures ou les mairies où se déroulaient les actions.

Plus de 10 000 personnes participant aux soirées régulièrement se sont aussi déplacées lors de ces journées, ce qui a permis de les sensibiliser aux bonnes pratiques et établir un dialogue organisateurs/public hors du cadre festif. L'opération a aussi été l'occasion pour les jeunes participants d'apprendre à communiquer avec les médias, réaliser et diffuser un communiqué de presse, répondre à des interviews etc. en valorisant leur pratique.

Conseil juridique

Rédaction des « Petites fiches » documents pratiques d'information pour les jeunes, 11 fiches thématiques distribuées en version papier et mises à disposition sur le site de l'association, relayées sur les réseaux sociaux. Plus de 10 000 téléchargements.

Ouverture du pôle de conseils juridiques, sollicité à de nombreuses reprises par des jeunes en recherche d'informations sur le cadre légal de leurs pratiques et leurs droits.

Ce service de conseil juridique est un succès car il permet de rentrer en contact avec beaucoup de jeunes. Au-delà des informations pratiques que l'association délivre, c'est l'occasion de pousser plus loin l'échange, de dispenser pédagogie et bonnes pratiques tout en conservant un lien facile avec les organisateurs. De plus, la nature des questionnements permet de garder le contact et de revenir vers les jeunes pour les informer d'autres actions qui les concernent.

### Enquête organisateurs

Dans une enquête relevant de la méthodologie de l'observation participative partagée (OPP) réalisée auprès de 800 organisateurs de rassemblements festifs, l'association Freeform a obtenu de réponses intéressantes au questionnaire en ligne qui leur était soumis, permettant ainsi d'améliorer la connaissance de ces publics et leurs attentes.

## B. Partenariats

### 1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Groupe de travail interministériel sur les rassemblements festifs	Groupe de travail rassemblant les ministères de la Jeunesse, la Culture, l'Intérieur, la Santé et Justice.	Le groupe de travail est la cellule qui a permis la mise en place de concertations nationales, la nomination des médiateurs et la rédaction du guide de la médiation.

### 2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	100%
Cofinancements extérieurs à la structure	0%

Autofinancement	0%
-----------------	----

### B. Pilotage de l'expérimentation

Le pilotage de l'expérimentation a été réalisé au sein du groupe de travail interministériel sur les rassemblements festifs.

Différentes réunions, principalement avec la DJEPVA mais aussi avec des représentants des différents ministères ont eu lieu tout au long du déroulement de l'expérimentation. Pilotées par le DIJ, ces réunions ont permis d'ajuster l'activité de l'association aux besoins du groupe de travail mais aussi de réagir en fonction des organisations de jeunes qui étaient présentes autour de la table.

### C. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont dues à l'opposition entre le Ministère de l'Intérieur et les représentants des jeunes qui a abouti à un blocage sur la plupart des possibilités de construction de la politique publique comme souhaitée et énoncée dans le projet.

Ces oppositions ont eu des impacts autant sur les concertations au niveau national que local, mais aussi sur la mise en place du dispositif des médiateurs.

Au niveau national, les jeunes se sont investis au sein du groupe de travail mais leurs revendications autour des évolutions du cadre légal concernant leurs pratiques étant restées lettre morte, ils se sont progressivement désengagés du processus.

Au niveau local, le manque d'appui du M.I et des préfecture au montage de projets de rassemblements festifs a fait que tous les projets que nous avons montés avec les jeunes sont tombés à l'eau. Il s'en est suivi une certaine démotivation et un désengagement des projets légaux pour un retour vers les projets de rassemblements illégaux. Nous avons pu rester en contact avec eux tout au long de ce processus mais la déclinaison locale de cette construction est aussi tombée en désuétude.

Enfin, le travail qui devait avoir lieu avec les médiateurs rassemblements festifs (issus des DDCS) et només par les préfectures a pris beaucoup de retard. En effet, ceux-ci n'ont été només qu'en juillet 2016 et nous avons pu commencer à organiser des réunions qu'à l'automne 2016. La réunion de formation à l'attention de médiateurs qui marquera vraiment le coup d'envoi de ce dispositif aura lieu le 29 mars 2017. Le dispositif sera opérationnel à partir de ce moment et nous avons donc sollicité une aide auprès de la DJEPVA pour étendre notre mission dans le temps. Celle-ci nous a été accordée et nous allons donc prolonger l'action de l'association dans le temps.

### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

#### A. Modélisation du dispositif expérimenté

L'expérimentation était basée sur le dispositif suivant :

1/ Identification de jeunes porteurs de projet de rassemblement festifs

2/ Mise en contact avec les représentants de l'état afin de co-construire au projet, soit au niveau national (groupe de travail interministériel) ou en local (projet de rassemblement festif).

3/ Montage d'un groupe de travail et mise en œuvre du projet.

4/ Création de réseaux d'acteurs autour du montage de ces projets collectifs, structuration du secteur, modification des pratiques et une augmentation de l'acceptabilité de ces rassemblements auprès des élus locaux et des populations.

Effet bénéfique du projet porté par les jeunes et réussi, mise en valeur du modèle « légal » par rapport au modèle « clandestin ».

Cela entraîne aussi une valorisation de leur pratique pour les jeunes, renforce leur positionnement dans la société et les sort de la marginalité dans laquelle les pratiques clandestines peuvent les enfermer, avec le cortège de risques y afférant.

#### B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

##### 1. *Public visé*

Les jeunes organisateurs de rassemblements festifs type « free party » sont le public cible de cette expérimentation mais elle peut être déclinée à l'ensemble des porteurs de projets de nouvelles formes de manifestations culturelles ou sportives ayant besoin d'un accompagnement dans leur projet.

##### 2. *Actions menées dans le cadre du dispositif*

Comme indiqué dans le bilan, nous avons tenté à plusieurs reprises de mettre en œuvre la modélisation indiquée en A. Cette volonté était basée sur un retour d'expérience mené en Bretagne et en Pays de Loire entre 2012.

Autant au niveau national qu'au niveau local les démarches de co-construction n'ont pas pu aboutir. Par exemple, aucun des projets de rassemblement festif n'a pu être mené à bout dans un cadre satisfaisant.

Nous avons compensé l'échec de ce volet de l'expérimentation par la production de documents conseils et de session individualisées à l'attention des jeunes, mais ceux-ci mesurant la pertinence de nos propositions à l'aune de notre capacité à faire aboutir des projets festifs, notre impact est demeuré très limité.

Nous avons clairement sous-estimé la part importante que prenait dans le dispositif la volonté d'accompagnement des pouvoirs publics et plus spécifiquement du ministère de l'Intérieur.

Particulièrement sur les projets de rassemblements festifs, le déficit d'image auprès des élus locaux de ces rassemblements rend la recherche de lieux pour réaliser ces fêtes très complexe. Sans un engagement fort des préfetures sur ce point et sur la concertation avec les élus, les projets légaux n'ont aucune chance d'aboutir.

Ce soutien fort qui nous avait permis d'aboutir à des résultats probants sur le terrain lors de notre première expérimentation régionale et avec un fort soutien gouvernemental entre 2007 et 2012, n'a pas pu aboutir au niveau national car l'approche et le pilotage du dossier par le ministre de l'Intérieur était différent de celle de son prédécesseur.

Cette situation a aussi eu un impact négatif sur la mission de structuration du secteur que nous nous étions assigné. En effet, la démarche fédérative n'est pas naturelle chez les jeunes, surtout lorsqu'ils sont déjà très pris par leurs activités associatives. La solution éprouvée qui consiste à donner à la fédération un rôle opérationnel de soutien, un facilitateur de projet et une passerelle entre un secteur et les pouvoirs publics ne prend son sens que dans le cas où il existe une dynamique de concertation et de co-construction entre les jeunes et les pouvoirs publics. En l'absence de volonté de parvenir à une réelle amélioration de la situation du côté des pouvoirs publics et sans résultat probants, les jeunes se désintéressent rapidement des démarches structurantes, voire peuvent les juger négatives pour la réalisation de leurs projets.

### *3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance*

La configuration d'un groupe de travail interministériel, regroupant à la fois les ministères concernés, les acteurs du secteur et des associations accompagnatrice permet un travail transversal et pertinent. Le relai en local par des référents issus des DDSC a lui aussi toute sa pertinence et permet de décliner en local les stratégies établies au niveau national.

Afin d'assurer leur représentation dans ces instances nationales et d'assurer un dialogue à l'échelon local, les jeunes organisateurs se sont organisés en fédérations locales (collectifs régionaux).

Cependant, le conflit entre les jeunes et le Ministère de l'Intérieur a empêché toute évolution au niveau national et le refus de soutenir les expérimentations locales a conduit à la dissolution de ces fédérations locales avant qu'elles aient atteint la maturité suffisante pour exister dans un environnement hostile et complexe. Leur pertinence a rapidement été remise en question par des acteurs très critiques envers toute forme de « représentation » qui n'aurait pas un impact direct et positif sur leur pratique au quotidien.

### *4. Impacts sur la structure*

L'association Freeform a dû mettre un ensemble de dispositif en place afin de compenser les effets négatifs de cette situation.

Les principales actions ont été :



Mise en place d'un réseau de correspondants (les correspondants de la fête libre) afin de compenser la faiblesse des fédérations locales et pouvoir garder le contact avec les organisateurs sur l'ensemble du territoire.

Production de documents de conseils et d'information sur les pratiques organisationnelles ayant vocation à remplacer le principe de « formation par les pairs » que l'accompagnement des manifestations sur le terrain devait produire.

Mise en place d'un « pôle juridique » ayant vocation à conseiller les jeunes en difficulté lors de la préparation de soirées ou suite à celles-ci. Ce service nous a permis de garder une crédibilité auprès des jeunes et de conserver leur confiance pour continuer à faire passer des messages positifs.

## Conclusion

Il est possible de travailler à la participation des jeunes à la co-construction des politiques publiques les concernant mais uniquement quand les dites politiques publiques sont réalistes et que les différents ministères concernés par leur création et leurs applications ont une dynamique collective. Sans moyens et sans soutien, il est difficile de faire évoluer une situation, surtout si celle-ci est bloquée depuis plus de 20 ans.

De l'absence d'arbitrages clairs et de positionnements permettant aux jeunes d'avoir des repères forts, il résulte une mise à distance des institutions, du cadre légal mais aussi des associations soutenues par l'état pour mener ces missions de concertation.

Plus la déconnexion entre le cadre légal et la réalité des pratiques des jeunes est forte (en l'espèce, 3 soirées effectivement déclarées en France pour 1500 manifestations de plus de 500 personnes par an) plus leur adhésion aux politiques publiques les concernant est limitée.

La confrontation des jeunes à un discours de fermeté au niveau politique mais inopérant sur le terrain ajouté à un refus de mise en adéquation du cadre légal avec les attentes des parties prenantes conduit à une perte de crédibilité des institutions de la république, au délitement du lien social et à l'apparition de pratiques radicales.

Ce type d'expérimentation sur des sujets sensible, notamment sur des problématiques ayant à la fois à voir avec l'ordre publique, la santé, la culture et la justice, ne peut réussir que si des arbitrages clairs sont établis au niveau adéquat. Malgré 3 réunions interministérielles au cabinet du Premier Ministre sur ce dossier, cela n'a pas été le cas. Les jeunes, comme l'ensemble des citoyens, sont prêts à s'investir mais pour cela, il leur faut un cadre juste, clair et respectueux de leurs pratiques.

### Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 2 sur les actions** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 3 sur les outils** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 4 sur l'exécution financière** (à ne pas insérer au rapport)



## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)